

**Groupe des Unités Départementales
Corrèze – Creuse et Haute-Vienne
Unité départementale de la Haute-Vienne – UD 23
Cité administrative - Bâtiment B1
17 place Bonnyaud
23000 Guéret**

Guéret, le 25 octobre 2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 20/09/2023

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

FRACASSO Hervé

9 Rue des Pommiers
23000 Sainte-Feyre

Références : **2023-10-25 UD232023-064r georisques**
Code AIOT : 0006004517

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 20/09/2023 dans l'établissement FRACASSO Hervé implanté La Montagne Madeleine 23000 Guéret. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- FRACASSO Hervé
- La Montagne Madeleine 23000 Guéret
- Code AIOT : 0006004517
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Suite à une saisine de M. Frédéric SUCHET, Directeur de Creusalis (bailleur social) concernant un dépôt de déchets inertes sur la commune de Guéret, attenant à une résidence propriété de Creusalis, une inspection a été diligentée sur place le 20 septembre dernier afin de constater l'installation et d'en établir la situation administrative au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Situation administrative	Code de l'environnement du 14/10/2011, article L511-2	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Vu les constatations réalisées le 20 septembre 2023, il ressort que l'installation ne relève pas de la législation relative aux ICPE.

Toutefois, il est constaté que cette parcelle a fait l'objet d'un remblaiement avec un exhaussement de plus de deux mètres de hauteur sur une surface supérieure à 100 m². Cette opération est de fait soumise a minima au dépôt d'une déclaration préalable au sens du Code de l'urbanisme. Dans ces conditions, il est proposé à l'autorité préfectorale d'alerter Mme le Maire de la commune de Guéret sur ce point précis.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 14/10/2011, article L511-2
Thème(s) : Situation administrative, Dépôt de déchets inertes
Prescription contrôlée : Les installations visées à l'article L. 511-1 sont définies dans la nomenclature des installations classées établie par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du ministre chargé des installations classées, après avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques. Ce décret soumet les installations à autorisation, à enregistrement ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.
Constats : Lors de l'inspection, sur les parcelles cadastrées n° AN 38 et 39, il n'a pas été constaté, depuis l'extérieur, la présence de déchets inertes sur le site ni aucune activité en rapport avec la gestion de déchets. Le site est clôturé sur le pourtour avec la présence d'un portail fermé à clef. Le propriétaire de ce terrain est M. Hervé FRACASSO, domicilié à Ste-Feyre. Il est à noter que ces parcelles, initialement en dénivelé topographique, ont fait l'objet d'un remblaiement par le passé avec un exhaussement de plus de 2 mètres de hauteur du côté de la résidence "La Madeleine" ce qui limite la luminosité vers les logements situés en rez-de-chaussée.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet